

BACCALAUREAT - Définition des épreuves du baccalauréat technologique, série STI, spécialité arts appliqués

BO N°16 du 16-04-1998

Épreuves spécifiques à la spécialité arts appliqués du baccalauréat technologique, série sciences et technologies industrielles (STI), dont la première session a eu lieu en 1999.

Les définitions portent sur les épreuves :

- d'étude de cas et recherche appliquée;
- de dossier de travaux et soutenance;
- d'arts, techniques et civilisations;

ÉTUDE DE CAS ET RECHERCHE APPLIQUÉE

Épreuve pratique

Coefficient : 9 (4 + 5), durée : 4 + 8 heures

A - Étude de cas

Coefficient : 4, durée : 4 heures

À partir d'un produit ou de l'image d'un produit relevant d'un des trois domaines des arts appliqués (design de produit, design d'environnement, design de communication), le candidat doit observer les consignes liées à la demande.

Il est demandé de proposer une analyse d'un produit en vue de dégager les contraintes et les impératifs (d'ordre esthétique, fonctionnel, socio-économique, technique et technologique...) liés à sa conception, sa réalisation, son utilisation.

La réponse implique l'utilisation de moyens adaptés : croquis, schémas, légendes, commentaires écrits.

Le caractère transversal de cette épreuve met en jeu l'ensemble des méthodologies pratiquées et des savoirs acquis dans les autres disciplines. L'évaluation du candidat portera sur :

- les maîtrises d'observation et les constats qui en découlent (la capacité à observer, le plus largement possible, les effets d'un produit -sa configuration, sa technologie, sa fabrication, son histoire, son esthétique, etc - et à en rendre compte);
- les capacités de déduction et d'investigation (la capacité à déduire de l'observation les causes qui expliquent ou justifient la nature du produit étudié et la capacité à explorer les données de l'étude en engageant des partis pris et des hypothèses);
- la capacité à choisir des angles d'étude appropriés à la nature et à la spécificité du sujet proposé (la capacité à privilégier et sélectionner les points d'étude les plus significatifs du produit étudié : un espace ne s'analyse pas selon les mêmes angles d'observation qu'un élément de communication visuelle ou un produit de création industrielle);
- les maîtrises des moyens d'expression et de communication utilisés (chaque domaine d'étude privilégie l'un ou l'autre des modes de communication, la perspective d'ambiance ou les plans et élévations en architecture, le rough -esquisse finalisée fondée sur des modes de représentation spécifiques- en "design" de produit, le croquis rapide ou le synopsis en communication... L'élève devra faire preuve des maîtrises propres au domaine étudié et sélectionner ses moyens d'expression en conséquence);
- le bien fondé des acquis et connaissances mis en jeu dans le propos (il s'agit là d'observer comment l'élève utilise ce qu'il sait à bon escient. Que sait-il faire de ce qu'il sait?).

B - Recherche appliquée

Coefficient : 5, durée : 8 heures

En relation avec l'étude de cas, il est proposé un dossier comportant :

- un sujet d'étude;
 - les documents et les informations nécessaires à la compréhension du problème posé.
- Il est demandé au candidat :
- de conduire des recherches en vue de proposer des hypothèses cohérentes, variées, novatrices;
 - d'effectuer un choix en adéquation avec la problématique dégagée par l'analyse;
 - de justifier et commenter les décisions concernant l'hypothèse retenue et de donner les raisons de l'abandon des autres solutions;
 - d'indiquer les champs technologiques concernés par l'éventuelle réalisation du produit.

La réponse attendue implique l'utilisation des moyens adaptés à la demande : RCI (représentations conventionnelles de l'image) et commentaires écrits. Les documents fournis sont rédigés en français ou comportent une traduction en français des textes en langue étrangère.

L'évaluation portera sur les capacités :

- à formuler des hypothèses de recherche pertinentes, variées, novatrices, et à les justifier

(à partir de la démarche des recherches et de leur variété on mesure la capacité exploratoire du candidat qui ne peut bien orienter ses hypothèses que s'il a bien analysé le problème posé = pertinence. De plus, il est attendu que les réponses ne soient pas stéréotypées ou banales, mais qu'elles soient novatrices. Les hypothèses devront être explicitement référées comme réponses au problème posé = justification);

- à valider des choix pertinents par l'argumentation (doit être démontrée la capacité à sélectionner des recherches en regard d'un problème précis. La sélection n'est pertinente que si elle peut être explicitée = pertinence et argumentation permettant à le candidat de construire son esprit critique);

- à concevoir des propositions dans des champs technologiques définis et appropriés à la recherche

(la technologie des produits n'est pas ici maîtrisée, mais quelques grands principes de production sont connus et conditionnent ou élargissent les hypothèses de recherche; ces principes seront donc signifiés comme des éléments de validation et de développement des propositions);

- à choisir et à maîtriser des moyens d'expression et de communication adaptés à la proposition

(chaque domaine d'étude privilégie l'un ou l'autre des modes de communication, la perspective d'ambiance ou les plans et élévations en architecture, le rough -voir la définition plus haut- en "design" de produit, le croquis rapide ou le synopsis en communication... Le candidat devra faire preuve des maîtrises propres au domaine du projet étudié et sélectionner ses moyens d'expression en vue d'une bonne communication de ses recherches).

DOSSIER DE TRAVAUX ET SOUTENANCE

Épreuve pratique

Coefficient : 8, durée : 30 minutes

Composition du dossier : format 1/2 grand aigle maximum

Contenu

- Expression plastique fondamentale : trois études comprenant au maximum neuf pièces (planches, carnets de croquis, volume ...).
- Étude de cas : les trois domaines seront représentés. La dominante de l'un ou l'autre des domaines est laissée au choix du candidat. Neuf pièces maximum (planches, carnets de croquis, volume...).
- Recherche appliquée : les trois domaines seront représentés. La dominante de l'un ou l'autre des domaines est laissée au choix du candidat. Neuf pièces maximum (planches, carnets de croquis, volume...).
- Un travail personnel pourra compléter ce dossier et il témoignera de l'engagement de l'élève (une pièce).

Le dossier peut être constitué de travaux effectués en classes de première et terminale.

Nota bene :

A) Ce dossier n'a pas pour objet de réévaluer des travaux qui l'ont été en cours de formation mais d'apprécier de manière sommative le degré des compétences et des maîtrises globales du candidat à l'issue de sa formation en regard des niveaux attendus pour le diplôme et de mieux comprendre et nuancer, si nécessaire, les résultats de l'épreuve pratique.

B) La notion de "pièce" est à entendre comme élément composé, susceptible d'éclairer la présentation d'une étude ou la résolution d'un problème.

Exemple : un cahier de recherche ou de tendance, présenté avec une planche technologique de montage ou de développement de produit, associé à une maquette en volume vont constituer un ensemble de trois pièces. Ces pièces peuvent donc être composées de plusieurs feuilles. La limitation des pièces a pour fonction de conduire l'élève à opérer des choix dans sa production et à mettre en valeur les éléments les plus significatifs de ses acquis et de ses maîtrises (indépendamment du fait qu'elle facilite l'étude du dossier).

Le candidat n'est donc pas invité à montrer seulement les planches ou les maquettes de ce qu'il a réalisé et finalisé mais il est également et surtout incité à montrer les démarches de recherche qui ont construit ses apprentissages méthodologiques.

Déroulement de l'épreuve

- 1 - lecture et étude des dossiers par les membres du jury;
- 2 - harmonisation, élaboration d'une grille d'évaluation par le jury;
- 3 - sélection de deux travaux, dont un en expression plastique, par le jury;

BACCALAUREAT - Définition des épreuves du baccalauréat technologique, série STI, spécialité arts appliqués

BO N°16 du 16-04-1998

4 - soutenance des deux travaux sélectionnés par le jury lors d'un oral de trente minutes.

L'évaluation portera sur le dossier et sa soutenance. La notation prendra en compte la qualité démonstrative du dossier et sa cohérence d'ensemble avec la prestation orale du candidat.

La note portera, pour moitié, sur les qualités révélées par le dossier et, pour moitié, sur la prestation orale du candidat.

Le dossier

Les dossiers seront transmis au centre d'examen où se déroule l'épreuve, huit jours avant la date de l'épreuve au plus tard. Les travaux des dossiers seront tous tamponnés sous la responsabilité du chef d'établissement.

En annexe du dossier figurera la liste des travaux présentés; cette liste sera confirmée et signée par le professeur responsable de la section ainsi que par le chef d'établissement.

Les candidats individuels attesteront sur l'honneur qu'ils sont les auteurs des travaux figurant à leur dossier.

L'épreuve sera corrigée par deux professeurs: un professeur pour l'expression plastique et un professeur pour étude de cas et recherche appliquée, auxquels s'adjoindra, si possible, un professionnel de l'un des domaines des arts appliqués.

À partir de travaux réalisés en classes de première et terminale, le dossier doit permettre au jury d'évaluer, à l'issue de la formation :

- les qualités méthodologiques du candidat;
- sa connaissance des procédures d'investigation relatives aux trois domaines des arts appliqués;
- ses maîtrises des modes d'expression et de communication;
- son inventivité, sa créativité.

La soutenance

Le candidat sera évalué sur sa capacité :

- à exposer de manière claire et explicite les problèmes posés lors des travaux qu'il a réalisés, afin de développer la ou les logique(s) des questions qu'il a dû résoudre et les démarches et moyens utilisés pour y parvenir;
- à faire preuve d'écoute et de souplesse face aux remarques critiques du jury;
- à faire preuve de distance critique et de détermination en argumentant et justifiant ses choix.

ARTS, TECHNIQUES, CIVILISATIONS

Épreuve écrite

Coefficient : 6, durée : 3 heures

L'épreuve a pour but de permettre au candidat de mettre en oeuvre ses connaissances historiques, artistiques, chronologiques, technologiques et à les réinvestir et les communiquer avec méthode, clarté et pertinence.

Deux sujets sont proposés au choix du candidat.

Le candidat sera confronté :

- à un ou plusieurs documents (documents issus des champs artistiques, culturels, techniques et des domaines du "design" et de la production plastique);
- à des questions.

La réponse essentiellement écrite pourra prendre des formes diverses qui seront précisées dans le sujet.

Les documents fournis sont rédigés en français ou comportent une traduction en français des textes en langue étrangère.

Le devoir écrit permettra :

- de définir les caractéristiques essentielles des oeuvres ou ouvrages soumis à l'étude;
- de les situer dans leur appartenance à un style, une école, un mouvement artistique;
- de les contextualiser sur les plans historique, social, économique, esthétique...;
- de mettre en évidence et de commenter leurs relations plastiques, techniques ou conceptuelles;
- de mettre en confrontation et en relation leurs similitudes ou oppositions.

L'évaluation portera sur :

- la maîtrise méthodologique de l'analyse;
- les cultures artistique et technologique;
- la pertinence de la réflexion;
- le réinvestissement des connaissances et des références;
- les qualités d'expression écrite et de communication.

Épreuve orale de contrôle

Coefficient : 6, durée : 30 minutes

Cette épreuve consiste en un entretien, sans préparation, avec l'examineur à partir d'objets d'étude : documents issus des champs artistiques, culturels, techniques et des domaines du "design" et de la production plastique.

Elle sera conduite dans le même esprit que l'épreuve écrite correspondante.

L'évaluation portera sur :

- la maîtrise méthodologique de l'analyse;
- les cultures artistique et technologique;
- la pertinence de la réflexion;
- le réinvestissement des connaissances et des références;
- les qualités d'expression orale.